

La constitution

Sait-on, monsieur le président, que ces deux députés de Terre-Neuve apprennent le français aujourd'hui? Et je les félicite! La garantie de la langue française et de la langue anglaise partout au pays, *A mari usque ad mare*, comme je le disais tantôt, est une des solutions à cette menace.

Monsieur le président, depuis quelques années plusieurs jeunes Québécois se déplacent vers l'Ouest à cause de l'instabilité économique et de l'incertitude politique qui existent dans la province. Et je lisais dans le quotidien *La Presse* de samedi, à la page frontispice, et je cite:

L'exode vers l'ouest a persisté en 80:

30,572 QUÉBÉCOIS SONT PARTIS

Cela n'est pas une invention, mais la réalité. J'espère que cet exode cessera et que les résultats du 13 avril dernier ne contribueront pas à l'augmenter. Monsieur le président, grâce à cette charte comprenant les droits à l'éducation dans la langue française, les jeunes Québécois reviendront dans leurs villes natales avec leurs enfants parlant la langue des grands-parents.

Depuis 100 ans, de nombreux Québécois ont laissé la province pour s'en aller aux États-Unis parce que là était le travail, là était l'économie, là était l'avenir pour certains. Il y a actuellement 1,600,000 Franco-Américains qui ne parlent pas tous le français. Le meilleur exemple que je peux donner est le suivant: un des meilleurs joueurs de football des Alouettes de Montréal, il a fait le *All-American* aux États-Unis, s'appelle Tom Cousineau et ne parle pas un mot de français.

Monsieur le président, depuis quelques années l'économie du Canada s'est déplacée vers l'Ouest, comme en 1880 elle résidait dans le Nord-Est américain. J'aimerais donc que les jeunes de chez nous aient la chance et le privilège d'éduquer leurs enfants dans la langue de leur choix. Est-ce trop demander, monsieur le président?

Je crois qu'à la suite de cette importante réforme le Canada sera un pays beaucoup plus efficace et mieux gouverné, un pays à l'intérieur duquel les gouvernements à tous les paliers seront plus réceptifs, plus sensibles aux citoyens. Je crois que les droits de tous les Canadiens doivent être protégés par une charte garantissant les droits personnels, politiques et démocratiques. Même avec nos traditions, c'est une grave erreur chez les Canadiens de les tenir pour acquis. Une telle charte nous protégera tous individuellement et collectivement d'un gouvernement désireux d'empiéter ou de nier les libertés civiles. Égalité devant la loi, protection contre l'arrestation illégale, liberté d'expression, liberté de parole, de réunion, de pensée, de religion sont à la base d'une société libre, et la façon d'assurer ces droits à cette société est de les enchâsser dans une constitution qui ne pourra être changée ni être à la merci d'un Parlement ou d'une Législature.

Je crois que les droits pour tous les Canadiens de circuler en toute liberté d'une province à l'autre pour chercher de l'emploi doivent être assurés. On ne peut pas, monsieur le président,

troquer, échanger des droits fondamentaux pour des demandes particulières et même différentes des provinces. Si nous attendons le consentement unanime, c'est le mur, c'est le blocus qui sera notre lot; le passé le prouve. Ce consentement unanime sera peut-être obtenu demain, peut-être après demain et peut-être jamais.

Si nous acceptons la proposition du 16 avril dernier des huit premiers ministres provinciaux, ce sera dix provinces, et comme le disait le chef de l'opposition, «une communauté de communautés». Chaque province ayant des droits différents, nous serons des Ontariens, nous serons des Albertains, des Terre-Neuviens, des Québécois vivant dans un pays situé au Nord des États-Unis, qui s'appelait le Canada. Est-ce cela que nous voulons ou voulons-nous un pays composé de 10 provinces, habité par des citoyens égaux, ayant les mêmes droits et privilèges de l'Atlantique au Pacifique, *A mari usque ad mare*, monsieur le président? Cependant si on s'arrête sur le projet de résolution à l'étude accompagné des amendements, il y aura amplement de possibilités et d'opportunités dans un avenir très prochain de travailler dans un contexte canadien en vue d'une solution équitable aux autres problèmes constitutionnels.

Monsieur le président, je termine en répétant les paroles de l'honorable ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social, et je cite:

Le Canada est une terre généreuse, mais nous avons l'occasion de la rendre encore plus fertile et de léguer à nos enfants et aux enfants de nos enfants un pays où on reconnaîtra la diversité et l'égalité qui doivent exister dans notre société.

Le débat constitutionnel de 1981 est à mon sens, un moment historique qui, une fois les querelles, la discorde et les injures oubliées, bénéficiera à tous les Canadiens. Nous aurons un pays qui garantira aux plus faibles de notre société des droits égaux et des protections comme il n'en existe pas beaucoup dans d'autres démocraties. Monsieur le président, ces paroles du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social font maintenant partie de l'histoire de ce beau et grand pays, pays qui sortira grandi après ce débat historique.

● (2020)

[Traduction]

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de soumettre aujourd'hui à la Chambre les divers articles de l'amendement omnibus que mon chef a présenté plus tôt dans la journée. Il importe toutefois de faire d'abord le point sur le débat constitutionnel.

Ce que nous devons faire durant ces trois derniers jours du débat, avant que la question ne soit renvoyée à la Cour suprême, c'est nous rappeler en tant que députés quelle est l'essence de ce débat. Nous pouvons nous attacher aux divers détails de la proposition dont nous sommes saisis, mais je crois que nous devons nous attaquer de front à la question à laquelle la Chambre a déjà consacré bien du temps.